

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Organisation

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 4 septembre 2008 portant nomination de la Commission nationale d'attribution des années-recherche d'odontologie

NOR : SJSH0830894A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu les articles R. 6153-1 à R. 6153-62 du code de la santé publique ;
Vu l'arrêté du 4 octobre 2006 définissant les modalités d'organisation de l'année-recherche durant le troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission nationale d'attribution des années-recherche d'odontologie :

Désignés par la conférence des directeurs d'unité de formation et de recherche d'odontologie

Membres titulaires : MM. Bolla (Marc), Haikel (Youssef).

Membres suppléants : M. Robin (Olivier), Mme Boy Lefèvre (Marie-Laure).

Désignés par le collège des chefs de service d'odontologie

Membres titulaires : MM. Orliaguet (Thierry), M. Laboux (Olivier).

Membres suppléants : MM. Vulcain (Jean-Marie), Malher (Patrick).

Désignés par le directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

Membres titulaires : Mme Berdal (Ariane), M. Goldberg (Michel).

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de la santé.

Fait à Paris, le 4 septembre 2008.

Pour la ministre et par délégation,
Par empêchement simultané du directeur
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins,
du chef de service, de tous directeurs des professions médicales
et de soins hospitaliers :

La chef de service,

A. LORDIER-BRAULT